

## Rapport d'activité de l'ACTP pour l'année 2023

### 1 Association

#### 1.1 Comité central et Assemblée des délégués

Au cours de l'année sous revue, le Comité central a organisé sept réunions et deux ateliers consacrés à la roadmap 2026, ainsi que la 24<sup>e</sup> Assemblée ordinaire des délégués pour débattre des missions à venir et prendre les décisions nécessaires.

#### 1.2 Autres séances de travail

Plusieurs séances de travail pour définir la «Vision 2026 de l'ACTP» et élaborer les jalons pour l'ACTP de demain ont été organisées. Ces travaux préparatoires ont ensuite été approfondis dans le cadre de deux ateliers avec le Comité central. Voici les conclusions.

- ❑ Élaboration de la première version du manuel de l'ACTP. Il inclut des descriptions et des instructions détaillées pour les fonctions et les missions les plus importantes.
- ❑ Clarification de la conception directrice et de la mission de l'ACTP et visuel des principales prestations de l'ACTP sous forme d'une «devise».
- ❑ Intégration de notre «devise» dans de nouveaux supports qui serviront d'emblème lors des manifestations du réseau.
- ❑ Création de matériel promotionnel supplémentaire reprenant cette «devise» (vidéos, dessous de verre).



#### 1.3 Organisation du Comité central

L'Assemblée des délégués 2023 n'a donné lieu à aucun changement au sein du Comité central.

#### 1.4 Changement dans les comités régionaux



Le **27 avril 2023**, le groupe régional Suisse Centrale, Nord-Ouest et Tessin a élu **Bettina Fuchs** comme nouvelle présidente. Elle succède ainsi à **Heinz Inderbitzin**, qui a occupé cette fonction pendant de longues années. Le Comité central remercie également ce dernier pour son grand engagement au service de l'ACTP.

Le comité régional du groupe régional Suisse Centrale, Nord-Ouest et Tessin a par ailleurs été complété et renforcé.

Élue à la présidence du groupe régional, Bettina Fuchs siégera désormais d'office au Comité central.

Les présidences des quatre groupes régionaux sont donc à nouveau au complet.

## 2 Membres

### 2.1 Évolution du nombre de membres

Fin 2023, notre association comptait environ 1500 membres (dont 2/3 de personnes en activité et près de 1/3 de retraité·e·s). Le nombre de membres s'est donc non seulement maintenu, mais il a même augmenté au regard des années précédentes.

L'année 2023 a enregistré la plus forte augmentation du nombre net de membres en activité de ces dix dernières années. Le nombre total des nouvelles adhésions a donc dépassé le nombre total de départs.

#### Raisons expliquant cette tendance positive.

- ❑ Le nombre élevé de réorganisations il y a encore peu de temps s'est fortement réduit; le nombre de personnes en activité est donc moins fluctuant.
- ❑ Les «baby boomers» sont plus nombreux à prendre leur retraite, mais on compte moins de retraites anticipées.
- ❑ Les jeunes retraité·e·s fidèles à l'association sont plus nombreux et continuent à profiter des avantages de l'adhésion à l'ACTP.
- ❑ Les jeunes, en particulier les cadres étrangers, montrent un regain d'intérêt pour une affiliation à l'association.
- ❑ Le recrutement de nouveaux membres, notamment grâce à la campagne «Les membres recrutent des membres», a remporté un franc succès.

### 2.2 Recrutement de nouveaux membres

#### Recrutement par les membres

Encouragés par la croissance du nombre de nouvelles adhésions en 2022, nous souhaitons poursuivre la progression de nos effectifs en 2023, année de notre anniversaire. La campagne de recrutement «Les membres recrutent des membres» profite à nouveau à tout le monde: la personne qui recrute reçoit une prime et le nouveau membre recruté bénéficie des nombreux avantages d'une adhésion à l'Association des cadres. En d'autres termes, une situation «gagnant – gagnant» pour tout le monde! Une fiche d'information sur l'ACTP et des vidéos étaient également proposées afin d'optimiser l'efficacité de la campagne.

Ce type de recrutement en personne a été reconduit en 2023: le groupe cible entrant en ligne de compte pour une adhésion à l'association a recommencé à travailler davantage dans les bureaux plutôt qu'en télétravail.



## Accueil des nouvelles recrues des CFF



En 2023, nous avons de nouveau envoyé un e-mail de bienvenue à toutes les nouvelles recrues des CFF pour leur vanter les services de l'Association des cadres. Nous avons pu suivre cette opération, car les CFF et les associations s'étaient engagés à dire un mot des associations du personnel lors des journées de formation

des CFF et à relever les adresses e-mail des personnes qui souhaitent en savoir plus pour les transmettre régulièrement aux associations.

## Promotion sur le terrain

En 2023, nous avons pu enregistrer une légère augmentation du nombre de membres travaillant à BLS SA et à BLS Netz SA grâce à plusieurs actions de promotion de proximité le matin, incluant un accueil personnalisé, un flyer et des Mandelbärli (petits gâteaux traditionnels bernois).

Doubler l'effectif des membres auprès du BLS et du SOB est un objectif particulièrement ambitieux, qui permet à lui seul de donner suffisamment de poids à l'ACTP et aide tous les membres travaillant dans ces deux entreprises à mieux défendre leurs revendications et leurs besoins en matière de conditions d'embauche et de travail auprès de leur direction.

## Newsletters et e-mails

En 2023, notre association a de nouveau mis davantage sur les newsletters et les e-mails personnels. Nous avons envoyé au total 25 newsletters et 40 informations d'actualité.

Pour la première fois, des informations spécifiques à un groupe cible ont été transmises directement aux personnes susceptibles d'être intéressées, lesquelles se sont vu, dans le même temps, présenter les avantages d'une adhésion.



## L'ACTP et LinkedIn



Depuis 2023, l'ACTP est également présente sur LinkedIn, un canal de diffusion des nouvelles et des actualités encore plus rapide.

LinkedIn est un grand réseau professionnel sur lequel se croisent avant tout des cadres supérieurs, des professionnels et des spécialistes, soit précisément

le profil de nos membres ou des personnes susceptibles de le devenir. L'Association des cadres se devait donc aussi d'y être représentée.

À la fin de l'année sous revue 2023, le canal LinkedIn, créé en avril 2023, comptait déjà 286 followers actifs. Remarque: 450 followers en date du présent rapport annuel.

## Coopération avec le TraineeAlumniClub (TAC) des CFF

En 2023, la coopération avec le TraineeAlumniClub (TAC) des CFF a été reconduite en vue d'attirer plus particulièrement le groupe cible «Nouvelles recrues jeunes et bien formées» à l'Association des cadres et d'en élargir considérablement la portée.

## 3 Réseau et manifestations

Plusieurs manifestations, rencontrant toujours un vif intérêt, ont été organisées, tant au niveau national qu'au sein des groupes régionaux. Ont notamment eu lieu:

- ❑ la manifestation CH-1 2023, le 30 mars 2023: «Défis stratégiques du BLS», avec Daniel Schafer, CEO de BLS SA.
- ❑ la manifestation AD 2023, le 10 mai 2023: «Pas à pas: de la stratégie au projet concret», avec Daniel Novak, responsable Grands projets de flotte Marché P. Cette manifestation a été très suivie.
- ❑ La 12<sup>e</sup> rencontre des retraité·e·s 2023, le 20 octobre 2023, sous forme d'échange à l'hôtel-restaurant Seiler au lac à Bönigen, dans un cadre exceptionnel sur les rives du lac de Brienz.
- ❑ Et en point d'orgue, la manifestation à l'occasion des 25 ans de l'ACTP, le 21 novembre 2023.



Lors de nos tables rondes, nous avons commencé par nous tourner vers l'avenir. La Présidente du Conseil d'administration de CFF SA, Monika Ribar, ainsi que les CEO du grand réseau ferroviaire suisse, Vincent Ducrot, CFF, Daniel Schafer, BLS, Thomas Küchler, SOB, et Ueli Stükelberger, Directeur de l'UTP, ont présenté leur point de vue sur les exigences et les missions futures des cadres et des professionnels.

Ils ont tous clairement répondu par l'affirmative à la question volontairement rhétorique «Aurons-nous, à l'avenir, encore besoin de cadres dans les transports publics?».

Nous avons ensuite évoqué les défis concrets liés à la mise en œuvre d'un partenariat social réussi avec notre principal partenaire, les CFF. Markus Jordi, responsable HR et membre de la Direction du groupe CFF, et Markus Spühler, Président de l'ACTP, ont mené cet échange très instructif.

La manifestation organisée à l'occasion des 25 ans de l'ACTP a remporté un franc succès et a été suivie de retombées importantes et pérennes.

- ❑ De nombreux autres rendez-vous de midi et manifestations régionales ont eu lieu en 2023. Vous trouverez tous les détails sur notre site Internet sous >Manifestations >Archive/Galerie de photos <https://kvoev-actp.ch/fr/manifestations/archive-galerie-de-fotos/>.

## 4 Prestations pour les membres

La coopération avec «Employés Suisse», qui assure une partie des prestations dont bénéficient les membres, a de nouveau été très satisfaisante.

Nous pouvons continuer à offrir à nos membres des prestations de qualité et des réductions accordées par des entreprises de renom.

- Conseil et assistance juridique gratuits sur toutes les questions relevant du droit du travail
- Conseil juridique gratuit sur toutes les questions relatives aux assurances sociales
- Protection juridique circulation et privée à prix réduit pour toute la famille (à souscrire à part)
- Offres de réduction valables auprès de caisses maladie et de compagnies d'assurances
- Offres de réduction applicables aux produits bancaires
- Réductions sur l'achat de magazines
- Réduction à l'achat de véhicules Volvo, Ford et Audi

Notre offre de prestations actuelle est présentée sur notre site Internet à l'adresse <https://kvoev-actp.ch/fr/prestations/>.

## 5 Partenariat social

### 5.1 Conclusion des négociations salariales 2023 avec CFF SA/CFF Cargo SA

#### CONTRATS CO

Le 17 janvier 2023, la Direction du groupe CFF a pris l'heureuse décision de procéder à des adaptations du salaire en 2023 pour les cadres ayant un contrat de travail régi par le Code des obligations (contrat CO).

#### CONTRATS CCT

Les CFF ont convenu avec la communauté de négociation des mesures salariales suivantes pour 2023, lesquelles s'appliquent aux collaboratrices et collaborateurs de CFF SA et de CFF Cargo SA signataires de la CCT.

- Augmentation générale des salaires de 1,8%, salaire de base à 1300 francs
- Augmentation des plages salariales dans les niveaux d'exigences de A à M
- Mesures salariales individuelles avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2023 à hauteur de 1% de la masse salariale
- Versement d'une prime unique échelonnée en fonction du niveau d'exigence

Vous trouverez des détails sur les mesures salariales CFF/CFF Cargo sur notre site Internet dans la [newsletter du 4 novembre 2022, ici](#).

### 5.2 SBB Cargo International SA: de nouveaux modèles d'avenir

En même temps que l'extension de la CCT actuelle, les parties contractantes ont décidé, à la demande de l'ACTP, de développer des modèles d'avenir flexibles concernant les retraites. L'objectif est de permettre aux collaboratrices et collaborateurs de partir plus tôt à la retraite ou de continuer à travailler au-delà de l'âge ordinaire de départ à la retraite. La réunion de lancement a eu lieu mi-février.

L'objectif était de définir des modèles applicables à SBB Cargo International d'ici la fin du premier semestre 2023. Ils doivent permettre aux collaboratrices et collaborateurs de bénéficier d'une certaine souplesse pour leur départ à la retraite, sans conséquence ou presque sur le

montant de leur pension de retraite. Dans le même temps, ces améliorations renforceront l'attractivité l'entreprise en tant qu'employeur dans un contexte difficile de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Cinq dates de réunion ont été fixées à cette fin. Des modèles en vigueur dans d'autres entreprises sont examinés sous l'angle de leur compatibilité avec SBB Cargo International. Le financement de ces modèles doit également être assuré. L'introduction des modèles définitifs a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### 5.3 Conclusions des négociations salariales avec SBB Cargo International pour 2023

Augmentation totale +2,75%

- Aucune augmentation en général
- Augmentation des plages de salaire de 5% avec la nouvelle CCT au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Augmentation individuelle +1,5%
- Prime unique de 1200 francs

Détails dans la newsletter du [4 novembre 2022, ici](#).

### 5.4 BLS SA/BLS Cargo SA: fin des négociations salariales pour 2023

Les négociations salariales pour 2023 ont également abouti au sein de la BLS. Cette dernière a convenu, avec les partenaires sociaux, de mesures salariales d'un montant total de 3,2% de la masse salariale.

Le personnel recevra en principe 2,0% de cette somme sous forme d'augmentation générale et 0,3% sous forme de prime unique. L'augmentation de 0,9% résulte du système salarial (part liée à l'expérience et part liée à la prestation) appliqué par la BLS.

La prime unique s'élève à 300 francs pour les employé·e·s à plein temps. Elle est versée sur le salaire de décembre. Les adaptations du système salarial seront effectives à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023. Ces mesures salariales valent pour BLS SA et BLS Cargo (Suisse). Vous trouverez plus de détails dans notre newsletter du [8 décembre 2022, ici](#).

Les partenaires sociaux saluent par ailleurs un partenariat social efficace et une approche respectueuse dans la recherche d'une solution positive pour toutes les parties.

### 5.5 Autres conclusions salariales – Aperçu

Entreprise	Conclusions des négociations salariales pour 2023
Chemins de fer rhétiques (RhB)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi rétroactif de l'augmentation de salaire individuelle de 0,5% prévue par les mesures salariales 2022.</li> <li>• Augmentation générale des salaires de 2,5%.</li> <li>• Augmentation individuelle des salaires de 1%.</li> </ul>
Thurbo AG	Augmentation de salaire totale de 3,3%.
Login	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation totale des salaires de 2,1% au 1<sup>er</sup> mai 2024.</li> <li>• Augmentation générale des salaires de 1,7% et augmentations individuelles de 0,4% en prévision.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des plages de salaire de 1,7%.</li> </ul> <p>Vous trouverez plus de détails dans notre newsletter du <a href="#">7 novembre 2022, ici</a>.</p>
<b>Comité international des transports ferroviaires (CIT)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation individuelle entre 0,5% et 3%.</li> <li>• L'évolution du renchérissement est suivie de près.</li> </ul>
<b>Comparaison avec le personnel de la Confédération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation du renchérissement de 2,5%.</li> <li>• <a href="#">Détails ici</a>.</li> </ul>

## 6 Caisse de pensions des CFF

La Caisse de pensions des CFF (CP CFF) a clôturé l'année 2023 avec un retour sur investissement positif de 6,5%. Ce rendement lui permet de dépasser les indices de référence de l'UBS (4,92%) et du CS (5,44%). Grâce à ce bon résultat, le taux de couverture s'est nettement amélioré, passant de 100,6% à 107,9% fin 2023.

Au vu de ces bons résultats, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoires des assuré·e·s en activité à un taux d'intérêt de 2,3%. Les retraité·e·s percevront en mars 2024 un versement supplémentaire unique de 1000 francs en raison du renchérissement.

La CP CFF assure environ 57 000 clientes et clients. 42% des assuré·e·s sont des bénéficiaires de rentes.

## 7 Divers

### 7.1 AG FVP: droit acquis pour les retraité·e·s dès 2024.

Depuis 2022, de nouvelles règles relatives aux facilités de voyage pour le personnel (FVP) sont entrées en vigueur pour les collaboratrices et collaborateurs des transports publics. Elles résultaient d'un accord entre le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), l'Union des transports publics (UTP) et les associations du personnel des transports publics.

Les retraité·e·s des entreprises ferroviaires pourront constater les effets de cet accord pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2024. C'est en effet à cette date qu'entrera en vigueur le droit des retraité·e·s à l'AG FVP. En d'autres termes, cela signifie que les retraité·e·s titulaires d'un AG FVP en décembre 2023 pourront continuer à bénéficier d'une réduction de 50% sur l'achat de leur abonnement.

Il est important de noter que l'AG devra être renouvelé chaque année sans interruption pour que la personne puisse conserver ce droit acquis. Il va de soi que les retraité·e·s qui n'ont pas encore d'AG FVP peuvent profiter de la même réduction à condition d'acheter leur abonnement au plus tard mi-décembre 2023. Important: le premier jour de validité doit être fixé en 2023.

Prix: l'AG FVP coûte 1440 francs en 2<sup>e</sup> classe et 2420 francs en 1<sup>re</sup> classe.

## 8 Remerciements

J'adresse mes plus sincères remerciements aux membres du Comité central, aux délégués élus par les groupes régionaux, aux collaboratrices et collaborateurs d'Employés Suisse, ainsi qu'aux représentant·e·s de l'Association des cadres dans les différents comités pour leur remarquable engagement, le travail accompli et l'excellente collaboration.

Je tiens également à remercier nos membres qui font la promotion des services de l'association et présentent les avantages d'une adhésion aux nouveaux membres potentiels. Continuez sur cette voie, la force de l'ACTP dépend de son nombre de membres! Merci!



**Markus Spühler**  
**Président**  
**de l'Association des cadres des transports publics ACTP**

[markus.spuehler@kvoev-actp.ch](mailto:markus.spuehler@kvoev-actp.ch)